



**DESTINATAIRES : Tous les utilisateurs des salles de rencontre de nos installations**

**DATE : Le 14 septembre 2021**

**OBJET : PROLONGATION MODULÉE - Priorisation des salles de rencontre pour les temps de repas entre 11 h 30 et 13 h 30**

Nous vous informons que la mesure de priorisation des salles de rencontre pour les temps de repas sera prolongée jusqu'au 7 janvier 2022 dans IRIS.

Afin d'offrir des places assises à tous, dans le respect de la distanciation sociale pour les périodes de repas, **l'ensemble des salles de rencontre du CISSS de Chaudière-Appalaches - excluant celles de lieux administratifs - sont strictement réservées aux employés ainsi qu'à toutes les personnes œuvrant dans nos installations entre 11 h 30 et 13 h 30 afin de leur permettre de prendre leur repas dans le respect des consignes de la santé publique en cours.**

Les lieux où le personnel administratif dispose d'un bureau seront exclus de cette démarche, car ceux-ci ont la possibilité de dîner dans leur local (ex. : siège social, bureau administratif et autres).

Nous demandons la collaboration de tous afin que ces périodes allouées au repas soient respectées. Aucune demande de dérogation ne sera acceptée, à l'exception des demandes en lien avec les priorités organisationnelles.

Nous vous suggérons donc fortement de prioriser les rencontres avec les outils de vidéoconférence, tels Teams ou Zoom, ou de tenir vos rencontres en présentiel, en dehors de cette plage prévue pour les repas des employés.

Les salles de rencontre peuvent être utilisées par le personnel œuvrant de soir et de nuit, si les salles habituellement utilisées ne permettent pas la distanciation obligatoire à respecter.

Nous vous remercions à l'avance de votre habituelle collaboration.

*« Signature autorisée »*

Stéphane Landry

Coordonnateur sécurité, mesures d'urgence, gestion des espaces et des stationnements

*Contenu et diffusion approuvés par Bernard Tremblay, directeur des services techniques*